

Actualités COVID – 19

Impact potentiel du confinement sur les situations de violences conjugales

PLAN DE CONTINUITE DES PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX ET LOCAUX

1/ Les réponses nationales accessibles pour les victimes en cette période

VIOLENCES CONJUGALES

#CriseSanitaire

Vous êtes en situation de **danger immédiat** :
appelez le **17**

Vous avez besoin d'une **écoute**, un **conseil** :
appelez le **39 19**

Vous pouvez faire un **signalement**
par SMS : **114**
via la plateforme : **www.arretonslesviolences.gouv.fr**

→ la plateforme de signalement est accessible depuis le site <http://arretonslesviolences.gouv.fr/> 24h/24, en cliquant sur l'onglet « Signaler une violence en ligne ». La personne peut alerter *via* un tchat soit un gendarme soit un policier formé en fonction de son lieu de domicile. L'accès à la plateforme peut être effacé pour ne pas mettre en danger la personne.



→ Le numéro d'écoute, de **conseils** et d'**orientation 3919** est gratuit et anonyme. Il fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 22h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h

Il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence : le numéro 17, qui met en relation avec les forces de l'ordre, doit être privilégié. Il est également possible d'envoyer un texto au 114.

→ **France Victimes : le 116 006** est disponible 7j/7 de 9h à 19h, tous les jours. En dehors de ces horaires, et en cas de pic d'appels, une messagerie interactive permet de composer un numéro de téléphone afin d'être rappelé sur celui-ci. France Victimes est également joignable par mail : victimes@france-victimes.fr.

→ Le **Mouvement français pour le Planning familial** est accessible *via* un numéro national, anonyme et gratuit, le **0800 08 11 11** : il s'agit du numéro de la plateforme nationale Sexualités-contraception-IVG qui peut aussi accompagner des situations de violences conjugales et/ou sexuelles.

→ **Le numéro information et écoute « SOS Viols Femmes Informations » : 0 800 05 95 95** porté par le collectif féministe contre le viol est accessible de 10h à 19h du lundi au vendredi.

→ **Réponses spécifiques pour les enfants et les jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans :**

En cas d'urgence : Le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger **Allô enfance en danger**. Le numéro **119** reste accessible 24h sur 24 / 7j sur 7 pendant cette période de crise sanitaire. Les temps d'attente peuvent être plus longs, et les appels d'enfants et d'adolescents sont prioritaires.

Il s'agit d'un numéro gratuit, accessible depuis tous les téléphones, sur les plages horaires 7h-22h. <https://www.allo119.gouv.fr/>

2/ Les principales réponses en Seine-Maritime accessibles pour les victimes et les professionnels en cette période

→ Les structures spécialisées d'écoute/accueil/orientation et de mise à l'abri des victimes :

- Dans l'agglomération de Rouen, le standard du PAVIF (Pôle Accueil Violences Intra-familiales) est ouvert **tous les matins** de 9h à 12h30 : **02.35.71.26.01**, mail : **poleviolences76@orange.fr**

- Dans l'agglomération d'Elbeuf, ASAE (Accueil Solidarité de l'Agglomération d'Elbeuf), 24h/24 : **02.35.37.35.97**

- Dans l'agglomération du Havre, l'AFFD (Association Femmes et Familles en Difficulté), 24h/24 : **02.35.24.82.48**

- Dans l'agglomération de Dieppe, l'ONM (Oeuvre Normande des Mères), 24h/24 : **02.35.84.65.62**

- Sur le territoire de Fécamp-Bolbec, l'AHAPS (l'Association havraise d'action et de promotion sociale), 24h/24 : **06.60.60.33.70** ou **07.68.25.54.95**

Elles maintiennent un premier accueil téléphonique et sur RDV pour une orientation des victimes, une évaluation des situations et une prise en charge en urgence si nécessaire.

Pour toute demande d'hébergement en urgence : contacter le 115 après 17h30

→ **Le Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de Seine-Maritime maintient un accueil** et des permanences téléphoniques de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h afin d'informer et d'orienter les victimes. Pour toute information et prise de rendez-vous, contacter le **02.35.63.39.99**.

En dehors de ces horaires, il est également possible de contacter le CIDFF depuis la rubrique contacts de son site internet (<https://seinemaritime.cidff.info/>) ou par mail au cidff76.accueil@gmail.com.

Enfin, il est possible d'envoyer un message depuis la page facebook du CIDFF de Seine-Maritime : <https://www.facebook.com/cidff76/>

→ Les associations d'aide aux victimes maintiennent des permanences téléphoniques d'information du lundi au vendredi :

- AVIPP (Association d'aide aux Victimes et d'Information sur les Problèmes Pénaux)(métropole rouennaise) : **02.35.70.10.20**

- AVIM (Association d'aide à l'indemnisation des victimes de complications - bassin dieppois) : **02.35.82.01.19**

- AVRE 76 (Aide aux victimes d'infraction pénale - bassin havrais) : **02.35.21.76.76**
ou 06. 85.04.35.62 (accessible jusqu'à 20h du lundi au samedi et le dimanche matin)

→ **Les intervenant.es social.es référent.es en Police Gendarmerie**

Pour toute information concernant les violences conjugales et pour un accompagnement au dépôt de plainte, il est possible de demander un rdv téléphonique en s'adressant au commissariat ou à la brigade de gendarmerie de secteur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police>

→ **L'Unité Médico-judiciaire et l'équipe mobile hospitalière d'accompagnement des victimes de violences conjugales**

- Le CASA (centre d'accueil spécialisé pour les agressions), situé au CHU de Rouen, entrée Urgences adultes, est ouvert sur RDV : **02.32.88.82.84** pour une consultation médicale et un accompagnement psychologique du lundi au vendredi.

- L'équipe EMHAVI (Aide aux victimes de violence) au CHI Elbeuf-Louviers-Val-de-Reuil, à Saint Aubin les Elbeuf, est disponible sur RDV du lundi au vendredi (8h30-19h) : **02.32.96.34.73**.

→ **Pour un soutien psychologique :**

Les Centres Médico-Psychologiques et les cabinets libéraux sont ouverts et maintiennent un accueil et un accompagnement sur RDV. Il est également possible de contacter les structures spécialisées suivantes : CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), AVIPP, AFFD (Association Femmes et Familles en Difficulté), CASA (Centre d'Accueil et de Soins pour les Adolescents), EMHAVI.

TerraPsy a remis en place un numéro vert accessible du lundi au vendredi en français ou langue étrangère de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 pour une écoute en urgence : **0 805 383 922**

→ **Pour toutes demandes, les services publics restent ouverts, il est donc possible de contacter les services sociaux de secteur :**

- la Mairie ou le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune de résidence

- le centre Médico-social de secteur :

<https://www.seinemaritime.fr/mon-quotidien/sante/les-centres-medico-sociaux-.html>

- la Maison de la Justice et du Droit ou le Point d'accès aux droits les plus proches : <http://www.cdad-seinemaritime.justice.fr/>

→ **Recours à un avocat**

Les Ordres de Rouen, Dieppe et Le Havre demeurent mobilisés à travers leurs permanences au tribunal.

L'Ordre des avocats de Rouen a élaboré une liste d'avocats formés spécifiquement aux violences conjugales qu'il est possible de contacter par téléphone- cf pj.

L'Ordre des avocats du Havre a mis en place une permanence spécifique et un numéro dédié aux victimes de violences intra-familiales : **06.37.24.67.44**

**CONSEILS PRATIQUES EN CAS DE VIOLENCES CONJUGALES EN PÉRIODE DE
CONFINEMENT**

→ **Si vous êtes victime** :

- Appelez le **17** en cas d'urgence ou envoyez un message au **114**.

- N'hésitez pas à dire que vous sortez pour faire des courses ou tout autre raison, interpellez un agent des forces de l'ordre dans la rue ou rendez-vous dans une **pharmacie** afin de demander de l'aide.

**VOUS N'AVEZ PAS BESOIN D'UNE ATTESTATION POUR QUITTER LE DOMICILE EN
CAS DE DANGER POUR VOUS ET/OU VOS ENFANTS.**

- Appeler les numéros locaux des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes, le **3919** ou contacter le tchat de la plateforme (<http://arretonslesviolences.gouv.fr/>) lorsque vous êtes moins susceptible d'être vue ou entendue par votre conjoint violent. Effacez les traces de votre passage sur Internet et/ou dans votre journal d'appels du téléphone portable.

→ **Si vous êtes témoin** et faites notamment partie du voisinage : appelez le **17** en cas d'urgence ou bien appelez le **3919** si besoin de conseils ou encore utilisez le tchat de la plateforme : <http://arretonslesviolences.gouv.fr/>